

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 30 Novembre 2022	<b>Séance du Mardi 06 Décembre 2022</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Six Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>36</b>	
Présents : <b>27</b>	Pour : <b>36</b>	
Absents : <b>9</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>9</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FLUCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), par M. Aleix BERTRAND (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par Mme Isabelle SILHOL (Péret), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Aleix BERTRAND (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

## **BUDGET Général – Décision modificative n°2**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L2313-1, L5211-36 et R5211-13,

Vu la délibération n° 2022.04.12.21 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal,

Vu la délibération n° 2022.06.28.02 adoptant la décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que la décision modificative permet à l'assemblée délibérante, de modifier en cours d'exercice la prévision budgétaire inscrite initialement au budget primitif de l'exercice.

Les décisions modificatives présentées au Conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires suivants :

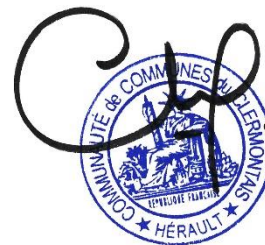
Dépenses fonctionnement			
Chap.	Désignation	DM n°2	
<i>Rappel section fonctionnement – Total BP 2022</i>		24 422 301,96	
011	Charges à caractère général	+ 15 000,00	L'inflation constatée sur l'année 2022 sur le coût des matériaux, le prix des carburants ou encore les prestations alimentaires, ne peut être prise en charge par des dépenses non réalisées sur l'année
012	Charges de personnel	+ 303 000,00	Revalorisation du point d'indice sur 6 mois.
65	Autres charges de gestion courante	+ 70 000,00	Augmentation cotisation SCH
67	Charges exceptionnelles	+ 5 000,00	Régularisations comptables (annulation titre antérieur)
68	Dotations aux provisions	- 134 500,00	Ajustement du chapitre pour équilibre
<b>Total DM 2</b>		<b>+ 258 500,00</b>	
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>24 680 801,96</b>	

Recettes fonctionnement			
Chap.	Désignation	DM n°2	
<i>Rappel section fonctionnement – Total BP 2022</i>		24 422 301,96	
73	Impôts et taxes	+ 150 000,00	Dynamique TVA
74	Dotations et participations	+ 100 000,00	Dispositif de soutien gouvernemental contre la revalorisation du point d'indice et des dépenses liées l'inflation
042	Opérations d'ordre entre sections	+ 8 500,00	Ajustement dotation aux amortissements
<b>Total DM 2</b>		<b>+ 258 500,00</b>	
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>24 680 801,96</b>	

Dépenses investissement			
Chap.	Désignation	DM n°2	Désignation
<i>Rappel section investissement – Total BP 2022</i>		7 699 327,73	
Op.101	Acquisition véhicules	-150 000,00	Décalage acquisition BOM
Op.111	Acquisition matériel informatique	+ 80 000,00	Protocole transactionnel avec Vernalis, Déploiement de modules informatiques sur logiciels
Op.117	Travaux rénovation bâtiments	+ 30 000,00	Travaux complémentaires sur les bâtiments communautaires
Op.118	Tri sélectif et modes de collecte	-150 000,00	Décalage déploiement modes de collecte
Op.144	Construction bâtiments jeunesse	-515 000,00	Décalage fin des travaux du centre de loisirs de Canet
Op.153	Acquisition mobilier et accessoire	+ 116 000,00	Acquisition de self pour les cantines scolaires
Op.163	Requalification zones d'activités	-400 000,00	Décalage du projet
Op.181	Construction locaux LAEP/RAM	-100 000,00	Décalage fin des travaux du local
Op.182	Aménagement espace accueil et réunion	-130 000,00	Décalage du projet
040	Opérations d'ordre entre sections	+ 8 500,00	Ajustement dotation aux amortissements
<b>Total DM 2</b>		<b>-1 210 500,00</b>	
<b>Total section investissement</b>		<b>6 488 827,73</b>	

Recettes investissement			
Chap.	Désignation	DM n°2	Désignation
<i>Rappel section investissement – Total BP 2022</i>		7 699 327,73	
10	FCTVA	-36 500,00	Diminution due aux travaux non réalisés
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 174 000,00	Diminution du besoin d'emprunt compte tenu des travaux non réalisés
<b>Total DM 2</b>		<b>-1 210 500,00</b>	
<b>Total section investissement</b>		<b>6 488 827,73</b>	

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20221212-2022-12-06-07-DE

Date de télétransmission : 15/12/2022

Date de réception préfecture : 15/12/2022